



Gensac **INFO**

La revue d'information municipale | Juin 2023 | #87

PROGRAMME

*des Festiv'été
de Gensac* **P. 15**



© France Bleu Gironde



CONCOURS

"Dessine ton village"

P. 3



ENFANCE

École, notre priorité :
Le bien-être de vos
enfants

P. 4-5



FINANCES

Budget 2023 à la loupe

P. 6



VIE LOCALE

Girelle, la petite fabrique,
atelier de céramique
poterie

P. 13



Gensacaises, Gensacais,

Les élus ont la faveur des journaux depuis quelques temps : démission, agressions, insultes, découragement. Bien que les élus gensacais ne soient pas déprimés, nous comprenons que certains soient découragés et jettent l'éponge. Il faut en effet une bonne part d'altruisme ou d'inconscience face aux responsabilités pour accepter une telle charge.

Bien que ce mandat présente des périodes encourageantes lorsque l'on peut faire aboutir un projet, on a souvent l'impression de se trouver démuné devant les lourdeurs administratives qui ont l'art de compliquer ce qui est simple, transformant un projet en feuilleton à rebondissements, qui parfois dépasse la durée d'un mandat et ne verra peut-être jamais le jour.

A cela s'ajoute depuis quelques temps la hausse du prix de l'énergie et l'inflation sur le coût des matières premières, qui rend le budget des communes de plus en plus difficile à équilibrer.

Par ailleurs, nous avons l'avantage et l'inconvénient d'habiter une commune un peu plus importante que les autres dans notre petit bassin de vie. Cela a pour effet de concentrer la plupart des services et des infrastructures sportives, utilisés par l'ensemble des habitants des communes de notre secteur, et qui bien que nécessaires, impactent fortement notre budget de fonctionnement.

Fort heureusement, nous avons tout même des motifs de satisfaction : l'enquête publique pour la modification du PLU vient de se terminer et Gironde Habitat, va pouvoir mener à bien son projet de création de logements et de commerces sur le site de l'ancienne gendarmerie.

Je sais aussi que je peux compter sur une véritable équipe municipale : conseillères, conseillers municipaux et collaborateurs, solidaires et déterminés pour faire aboutir nos projets, dont l'un des plus importants est la recherche d'économies d'énergie : école, salle municipale...

De plus, nous avons la chance d'avoir une vie associative intense qui nous prépare un été festif et culturel. Il existe encore chez nous des personnes qui se démènent pour que vive notre village, apportant convivialité et entraide, dans un monde de plus en plus incertain.

C'est sans doute ce sentiment de solidarité et de bienveillance qui anime bon nombre de nos concitoyens, qui nous permet de rester optimistes, pour réussir malgré les difficultés à être acteurs de notre avenir.

Merci à vous tous pour votre aide et bon été.

Patrice Pauletto
Maire de Gensac

Sommaire

PARTICIPATIF | P. 3

Concours *Dessine ton village*
Appel action éco-citoyenne

ENFANCE | P. 4-5

Ecole, notre priorité : le bien-être de vos enfants

FINANCES | P. 6

Zoom sur le budget 2023

ACTUALITÉ | P. 7

Obligation déclarative 2023

PRATIQUE | P. 8-9

Rénovation énergétique : coup d'oeil sur les aides publiques

SOLIDARITÉ | P. 10

JEUNES GENSACAIS | P. 11

CMJ : appel à candidats

VIE LOCALE | P. 12-13

Quoi de neuf ?

AGENDA *Festiv'été* | P. 15 À 18



Vos élus

1^{ER} ADJOINT

Didier Paquier, délégué aux travaux (bâtiments et voirie)

2^{ÈME} ADJOINT

Jacques Castay délégué aux finances et au développement de l'économie locale

3^{ÈME} ADJOINTE

Valérie Saillan-Bolzon, responsable de l'Action Sociale

4^{ÈME} ADJOINT

Emmanuel Lopez, délégué à la culture et au sport, à l'environnement et aux économies d'énergies

Monsieur le Maire, Patrice Pauletto et ses adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous.

PERMANENCE DE L'ACTION SOCIALE

Le lundi de 15h à 17h sur RdV à la Mairie au 05 57 47 42 37



CONCOURS

Dessine ton village



METTRE EN
LUMIÈRE TON
VILLAGE À TRAVERS
TON REGARD

“ Pour les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2023, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Culturel et Cultuel de la Vallée de la Durèze (ASPCCV) organise une animation avec la participation de la population gensacaise (de 5 à 99 ans) sur le thème :

« Dessine ton village »

Toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient faire un dessin, une peinture, une photographie d'un élément du village sont encouragés à le faire durant la période estivale.

L'objectif principal est de faire une exposition des œuvres le 16 et 17 septembre 2023. L'exposition envisagée serait sur le parvis de l'église Notre-Dame si la météo le permet, avec comme solution de repli : l'église ou la vieille halle.



B.J. 2017

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Ouvert à tout le monde de 5 à 99 ans

FORMATS : au gré de l'artiste

SUPPORTS : papier, toile, panneau bois...

TECHNIQUES : crayons, fusains, peintures acryliques, huiles, et photographies

INSCRIPTIONS :

Tél. 05 57 40 58 63 / 06 09 25 29 12

PROPOSITION D'UNE ACTION ECO-CITOYENNE

Ramassons les déchets sauvages et nettoyons notre commune

Certains gensacais ont exprimé le souhait de participer à une opération de ramassage des dépôts d'ordures sauvages qui souillent les bords des routes et l'entrée des bois de notre commune.

La mairie propose d'accompagner cette opération en fournissant le matériel nécessaire aux participants et en prenant en charge la collecte des déchets ramassés.

Si vous souhaitez participer ou en savoir plus, contactez la mairie au 05 57 47 42 37 ou par mail à : communication.gensac@gmail.com



Le bien-être de vos enfants

SCOLARISÉS DANS NOS ÉCOLES A TOUJOURS ÉTÉ UNE PRIORITÉ ET LE RESTERA



À la demande des représentants des conseils municipaux de Juillac et de Pessac-sur-Dordogne qui se plaignaient des coûts d'abondement demandés par le SIRP jugés trop élevés, les représentants de Gensac ont proposé de réfléchir à une nouvelle organisation, celle-ci ayant pour but de réduire les frais engagés. *Sujet évoqué dans le précédent Gensac info #86 de janvier 2023.*

QUELLES SOLUTIONS POUR DIMINUER LES COÛTS ?

Seuls leviers possibles pour réduire le budget :

- ↘ Baisse des participations aux coopératives scolaires
- ↘ Baisse du budget pour les sorties scolaires des élèves
- ↘ Baisse du budget pour les intervenants extérieurs

Ces leviers impactent directement l'aide pédagogique, réduisant les moyens financiers proposés aux enseignants pour garantir l'épanouissement de nos enfants.

Le conseil municipal de votre commune, par le biais de ses représentants au SIRP, s'est toujours efforcé de veiller au respect de l'équité des moyens mis à disposition de tous les élèves dans toutes les classes sur les 2 écoles. C'est pourquoi les élus gensacais ont refusé catégoriquement cette solution.

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT DEVENU TROP LOURD, QUELLES EN SONT LES CAUSES ?



BAISSE DU NOMBRE D'ÉLÈVES

150 à la création du SIRP en 2003 contre 76 en septembre 2022.



MAINTIEN DU SERVICE PÉRISCOLAIRE 1 CANTINE PAR ÉCOLE

pour 53 élèves à Gensac et 23 à Pessac



AUGMENTATION DES CHARGES SALARIALES

(cantine, garderie, aide maternelle)

A savoir que dans l'organisation actuelle - **2 cantines + 1 garderie + 1 aide maternelle** - les charges liées à la masse salariale ne peuvent pas être réduites.

Par conséquent, le calcul de répartition, qui faisait foi depuis la création du syndicat a été modifié, abaissant le coût de participation des communes de Juillac et Pessac, au détriment bien évidemment de la participation de Gensac : **la hausse du coût pour Gensac est d'environ 10 000€.**

Comment continuer, à accepter sans rien dire, qu'une partie de vos impôts finance un tel fonctionnement ? Nous avons alors proposé aux élus pessacais de continuer de travailler ensemble tout en regroupant les 2 écoles sur un même site.

Cette solution de regroupement pédagogique concentré :

- **supprime mécaniquement un poste de cantinière et réduit la masse salariale de près de 25000€,**
- **permet d'assurer un échange entre tous les élèves du regroupement**
- **évite l'isolement d'un ensei-**

gnant (seul adulte dans l'école avec 23 enfants durant 2h30 tous les jours).

Nous sommes conscients de l'importance pour des élus, de continuer de faire vivre un local comme celui de l'école. C'est pourquoi, vos élus en charge des affaires scolaires et membres de la commission enfance/jeunesse, ont essayé de proposer à leurs homologues de continuer à faire vivre leur site de l'école en y installant le futur centre de loisirs ou de réfléchir ensemble à d'autres projets pour accueillir des services liés à la jeunesse.

Malheureusement, le maire de Pessac-sur-Dordogne, Monsieur Dudon, a refusé catégoriquement cette idée de regroupement concentré et cette solution d'accueillir un autre service lié aux enfants, avançant l'engagement pris auprès des pessacais lors de sa campagne électorale, celui de tout mettre en œuvre pour maintenir son école pendant la durée de son mandat.



SUR LES 76 ÉLÈVES SCOLARISÉS DU RPI

50%

Enfants gensacais

15%

Enfants pessacais

35%

Enfants des communes avoisinantes



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Face au blocage des élus de Pessac, et pour répondre à la demande de l'inspection académique, nous avons procédé à une enquête auprès des parents d'élèves, afin de connaître leur position sur les différentes possibilités d'organisation de nos 2 écoles. Résultats :

15%

pour le regroupement dispersé (le fonctionnement actuel sur 2 sites)

60%

pour le regroupement concentré à Gensac

25%

pour 2 écoles séparées totalement indépendantes dont 91% pour Gensac

Malgré ces résultats, les élus pessacais ont maintenu la ligne de conduite qu'ils s'étaient fixés, déclarant même que ce sondage n'avait pas lieu d'être.

QUE DIRE DES ATTAQUES DE NOS VOISINS ?

Depuis plusieurs mois, nous subissons de nombreuses critiques ou attaques publiques, par le biais de distribution de tracts à charge, de communiqué sur les réseaux sociaux : un concentré de mauvaise foi, de mensonge par omission et de propos diffamatoires. Plus récemment, le jour même d'un conseil municipal de Gensac, le maire de Pessac-sur-Dordogne nous a lu un communiqué, un véritable sermon, condamnant notre position et nous demandant de "revenir à la raison" !

Nous nous sommes toujours efforcés de ne pas répondre à ces critiques, pensant être dans la vérité et la bonne direction pour le bien de la collectivité.



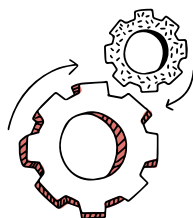
QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI DE L'ÉCOLE ET DE SON AVENIR ?

Suite à des rendez-vous avec l'inspection académique et le sous-préfet, nous n'avons pas réussi à nous faire entendre auprès de nos voisins, et bien au contraire : **un texte de loi oblige les communes ayant des écoles distantes de moins de 3 km à se regrouper.**

Par ailleurs, un autre texte de loi, datant du début du premier mandat présidentiel de M. Macron, à la demande de l'association des maires ruraux de France, donne plein pouvoir au maire rural sur l'existence de son école.

Nous sommes donc contraints et forcés d'accepter de maintenir l'organisation actuelle, en regroupement dispersé, souhaitée par M. le Maire de Pessac.

Malheureusement, vu que l'autorité syndicale (SIRP) qui attribuait équitablement les mêmes moyens à chaque école n'existe plus, nous ne pouvons plus que souhaiter que les enfants scolarisés à Pessac-sur-Dordogne auront les mêmes avantages pédagogiques que ceux scolarisés à Gensac.



QUEL EST L'IMPACT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET SUR LES PROJETS À VENIR ?

Cette situation a déjà eu un impact important sur le budget municipal, avec une hausse conséquente de la masse salariale, et nous inquiète profondément pour les années à venir.

Les projets d'isolation acoustique de la cantine ou le réaménagement de la cour de la maternelle seront peut-être ajournés. Nous serons également attentifs aux engagements évoqués par les représentants de la municipalité de Pessac sur la rénovation de sa cantine par exemple.

Que se passera-t-il si les effectifs globaux continuaient à baisser ? Fort heureusement, nous avons bon espoir d'accueillir en 2024, de nouvelles familles dans le projet de réhabilitation de l'immeuble de la gendarmerie et des logements construits derrière.

Une chose est certaine, cet épisode laissera des traces dans les relations entre nos 2 communes, et aura un impact sur notre bassin de vie.

Vivre aussi proches les uns des autres et ne pas comprendre qu'il vaut mieux créer sur notre territoire des pôles de compétences de qualité pour le rendre plus attractif et plus performant, est un frein à l'avancement et au progrès.

Nous n'avons pas honte de dire que si la compétence scolaire avait été regroupée sur Gensac, l'école actuelle de Pessac sur Dordogne aurait pu accueillir le centre de loisirs, sur lequel la commission enfance/jeunesse travaille depuis 3 ans, et qui a rencontré auprès des parents d'enfants en âge d'être accueillis, un très net intérêt.

Quoi qu'il en soit, les démarches pour faire avancer le projet de centre de loisirs sont longues. Les dernières rencontres avec les responsables en charge de l'enfance et de la jeunesse de la CDC sont plutôt positives. Malheureusement, contrairement à ce que nous espérons, nous ne pourrions pas être opérationnel cet été, mais nous mettons tout en oeuvre pour qu'on le soit l'été prochain.

ZOOM SUR

le Budget 2023 :

1 665 422 €

→ 1 111 625 € EN FONCTIONNEMENT

→ 553 770 € EN INVESTISSEMENT

Le budget 2023 doit faire face aux fortes contraintes actuelles qui pèsent sur les collectivités locales et sur les investissements des années précédentes : maison de santé, école, aménagement du bourg (CAB), stade de football, etc.

Toutes les actions sont au service de nos concitoyens pour améliorer leur quotidien et renforcer l'attractivité de GENSAC.

Jacques Castay
Adjoint délégué aux finances

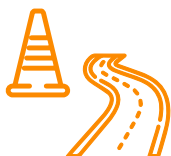
LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS :



Aménagement du Bourg
(CAB)

300 000 €

Rue Croix St Jean et Cours des fossés (2023/2024)



Rénovation de la voirie

50 000 €



Réfection du
stade de football

120 000 €



Divers achats / matériel

25 000 €

Stores et plafond école, site internet, etc.

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES :



L'Etat
61 000 €



La Région
Nouvelle Aquitaine
20 000 €



Le Département
de la Gironde
68 000 €



La CDC Castillon-Pujols
40 000 €



La Ligue de Football
Nouvelle-Aquitaine
et la FF de Football
26 000 €

30%

Investissements
CAB, stade, etc.

19%

Charges
personnel

14%

Charges
diverses

13%

Syndicats
école, Siaepa

13%

Entretien
batiments,
services, voiries

6%

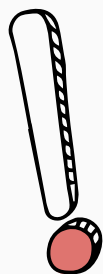
Charges
financières

5%

Aides aux
associations
loisirs, sports
et culture



Le budget 2023 de la commune est consultable en mairie



OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER :

vous avez jusqu'au 30 juin 2023

Vous êtes propriétaire d'un logement ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation.

En quoi consiste cette déclaration ?

Alors que la taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales en France à partir de 2023, elle reste redevable pour les autres cas et en particulier pour les résidences secondaires.

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation et notamment : les propriétaires indivis; les usufruitiers; les sociétés civiles immobilières (SCI).

Pour chacun de leurs logements, les propriétaires doivent indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes le bien, ils sont tenus de renseigner l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

- Connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe.
- Allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).
- Consultez les informations qui sont à déclarer via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ». Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

La date limite pour effectuer votre déclaration est le 30 juin 2023 inclus.

À noter : En cas de difficulté dans l'utilisation du service, vous pouvez contacter l'assistance usagers du service des impôts (de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi) par téléphone au 08 09 401 401 (service gratuit + prix d'un appel local)



À savoir :

en cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par bien pourra être appliquée.

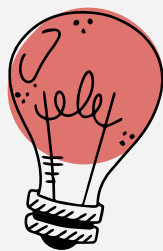


**Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ?
D'une résidence secondaire ?
D'un bien locatif ?**

Nouvelle obligation déclarative en 2023

COUP D'OEIL SUR LES AIDES PUBLIQUES

*pour réaliser des travaux
de rénovation énergétique*



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Le dispositif MaPrimerénov' est une aide à la rénovation énergétique des logements à **usage de résidence principale**.

Attribuée par l'Agence Nationale de l'Habitat, cette aide forfaitaire est calculée en fonction des revenus du ménage et du gain énergétique apporté par les travaux. Son montant est connu à l'avance par les demandeurs et elle est versée à la fin des travaux. A savoir que le logement doit être achevé depuis plus de deux ans.

Les travaux et les équipements ouvrant droit à subvention couvrent les domaines de **l'isolation, du chauffage, de la ventilation ainsi que la réalisation d'audits énergétiques**. Ils doivent être effectués par des entreprises labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Tous les renseignements sur le site :
www.maprimerenov.gouv.fr



**Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

Les **certificats d'économies d'énergie** sont un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte.

Attribués par les fournisseurs d'électricité et de gaz, ils permettent d'apporter un soutien renforcé aux ménages en situation de précarité énergétique réalisant des travaux de rénovation énergétique.

Toutes les informations sur : www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie



La **TVA réduite à 5,5%** est accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans. Sans conditions de ressources.

Toutes les informations sur le site du Ministère de l'économie : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tva-taux-reduits-travaux>



Bonne nouvelle, alors qu'il devait disparaître à la fin de l'année 2022, l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), a été prolongé jusqu'à fin 2023.

C'est un **prêt bancaire à taux d'intérêt nul pouvant s'élever jusqu'à 55 000 €** pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.

Il existe 3 grandes catégories de travaux concernées par l'éco-PTZ :

- Les travaux de rénovation ponctuelle permettant à votre logement d'améliorer sa performance énergétique (par exemple, isolation de votre toiture, changement de fenêtres et/ou de chauffage) ;
- Les travaux de rénovation globale permettant à votre logement d'atteindre une performance énergétique minimale ;
- Les travaux de réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif par un dispositif ne consommant pas d'énergie.

A noter : certaines banques proposent de **cumuler l'éco-PTZ et MaPrimeRénov'** pour financer le reste à charge de vos travaux pour lesquels vous avez obtenu MaPrimeRénov'.

Renseignement au 0 808 800 700 en vous munissant de votre dernier avis d'imposition.



MA PRIME RÉNOV'

TAUX DE TVA RÉDUIT À 5.5 %

ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

PRIME À L'AUTOCONSOMMATION
PHOTOVOLTAÏQUE

DISPOSITIF DES CEE

AIDES DES COLLECTIVITÉS



Prime à l'autoconsommation photovoltaïque

Installation de panneaux solaires : vous avez droit à des aides ! Elle varie de **80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée**.

Exemple : pour l'installation d'un panneau solaire d'une capacité inférieure ou égale à 3 kWc, la prime s'élève à 380 €/kWc. Cette prime est dégressive et variable en fonction de la puissance de l'installation.

L'aide financière est répartie sur les cinq premières années de fonctionnement. Notez que si vous remplissez les conditions (le détail des conditions est consultable dans l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021), cette prime est versée automatiquement par EDF Obligation d'Achat en même temps que vos revenus générés par la vente de votre surplus.

Tous les renseignements sur le site du gouvernement : www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-installation-photovoltaïques

Quels travaux ?

- Rénovation énergétique
- Adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie
- Rénovation des logements très dégradés et l'habitat indigne
- Remise en état complète de logements locatifs avec conventionnement des loyers

Pour qui ?

- Pour les propriétaires occupants au revenu très modestes et modestes
- Pour les propriétaires bailleurs avec obligation de conventionnement des loyers

Contact : Soliha, tél. 05 56 33 88 88



OPAH Aides des collectivités

L'OPAH, **Opération programmée d'amélioration de l'habitat** concerne l'ensemble des 31 communes de la communauté Castillon-Pujols.

Qu'est ce que l'OPAH ?

C'est un dispositif piloté par l'association Soliha Gironde (partenaire de la CDC), qui propose un **accompagnement gratuit des propriétaires occupants dans l'amélioration de leur logement**. Ils peuvent ainsi bénéficier de conseils personnalisés et d'aides pour le montage des dossiers de demande de subventions auprès de différents organismes (Anah, Département, caisse de retraite...).

PLATEFORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans votre maison, nous vous aidons !

Les communautés de communes du Grand Saint-Emilionnais, de Castillon Pujols et du Pays Foyen, vous accompagnent avec leur partenaire SOLIHA, dans vos démarches de rénovation énergétique.

Plus d'infos au 05 56 33 88 70



SOLIHA

Nouvelle
AquitaineCASTILLON-PUJOLS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNESPays Foyen
Communauté de Communes

ADLM

S



PORTAGE DE REPAS À VOTRE DOMICILE
BOUTIQUE ALIMENTAIRE DE SOLIDARITÉ



L'AIPS de Castillon-La-Bataille (Association Intercommunale Prévention Solidarité) vous propose :

- **LE SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE :** pour les personnes dépendantes ou qui ont des difficultés de mobilité (même temporaires). Des repas complets vous sont ainsi livrés tous les jours par l'AIPS. Vous pouvez choisir le nombre de repas que vous voulez dans la semaine, la durée, en fonction de vos besoins.

Les menus sont validés par une diététicienne.

Renseignements et inscription auprès de la Mairie de Gensac.

- **LA BOUTIQUE ALIMENTAIRE DE SOLIDARITÉ :** pour les personnes ou familles rencontrant des difficultés passagères ou durables. Libre choix des achats contre faible participation financière. Le dossier de demande d'accès est à effectuer en mairie.

Renseignements & inscription

Mairie de Gensac, Place de l'hôtel de ville
Tél. 05 57 47 42 37

Permanence action sociale

le lundi de 15h à 17h
sur rendez-vous, à la Mairie.

Valérie Saillan-Bolzon,
responsable de l'action
sociale



La boutique alimentaire de solidarité :
31 rue Jules Verne,
33500 Castillon la Bataille
Tél. 05 57 40 26 22 / assoaips@orange.fr



REGISTRE COMMUNAL

DES *personnes vulnérables*

Un Registre Communal des Personnes Vulnérables est constitué en mairie.

Cette démarche d'inscription est volontaire et facultative : elle s'adresse aux **personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile et aux personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et aux adultes handicapés.**

L'objectif de ce registre confidentiel est de permettre l'intervention ciblée des services de la commune auprès des personnes recensées en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (canicule, grand froid, pandémie). Pour vous-même ou l'un de vos proches, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention. Inscription auprès de la Mairie.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Appel à candidats

Tu as envie de partager tes idées et de t'impliquer dans la vie de ta commune ? Alors n'hésite pas à rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes de Gensac.

Créé en janvier 2021, quelques idées et actions ont vu le jour :

- Proposition et participation aux animations en lien avec Gensac Promotion : randonnée famille de la Fête de la Pentecôte, flash mob lors de la Fête de la Musique, défilé de mode le 14 juillet,
- Lien intergénérationnel (aide lors du goûter des aînés, entretien avec notre doyenne)
- Participation aux jeux intervillages localement et à Invorio avec le soutien du Comité de Jumelage. Jeux et échanges avec Invorio que nous espérons renouveler en 2024.

On compte sur toi !



**TU AS ENTRE 10 ET 18 ANS
TU HABITES GENSAC
TU ES DYNAMIQUE
TU AS ENVIE DE T'IMPLIQUER**

Dépose ta candidature*
avant le 15 septembre 2023
à l'accueil de la mairie ou par mail
communication.gensac@gmail.com

* Renseigne ton nom, prénom, adresse,
date de naissance, téléphone et mail

QUOI DE NEUF

Tour du village des nouveautés



HOLIE&Co TOILETTAGE

Salon de toilettage itinérant

Tout le confort d'un salon dans un camping-car totalement aménagé pour le bien-être des chiens.

Rendez-vous tous les 2ème
et 4ème vendredi du mois
Place de la mairie
Tél. 06 87 96 86 38



Rue Roquefiguey

Place de la Mairie

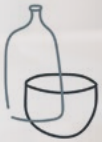


STEPHANE LANSIVAL

Plombier - chauffagiste

4 cours de la Viguerie
plombier.gensac@gmail.com
Tél. 06 62 93 43 43

Cours de la Viguerie



girelle
CÉRAMIQUES

Gaëlle Martin
Potière - Céramiste



GIRELLE, LA PETITE FABRIQUE

Atelier céramique poterie



Installée dans le village depuis le 1er février 2023, j'ai pour projet de développer mon activité de potière-céramiste à la fois par la vente de mes créations mais également par la mise en place de cours ou de stages.

J'étais jusqu'en 2019 graphiste/webdesigneuse en agence de communication, mais ce métier, par manque de concret ne me correspondait plus vraiment. Après l'obtention d'un CAP tournage en céramique à l'été 2021, je lance dans la foulée «Girelle la petite fabrique» dans un premier temps à Galgon (33) et aujourd'hui à Gensac.

Ce projet, c'est le besoin d'entreprendre et de partager ma passion auprès du public. Je donne actuellement des cours dans un studio de poterie deux jours par semaine à Bordeaux et **je souhaite proposer des stages d'été puis des cours à la rentrée à Gensac.**

Ma production est tournée avec des grès locaux (médocain et périgourdin) avec des considérations environnementales fortes (émaux à base de cendres, d'ocre & de fer, sans matières premières toxiques).

Mes ventes sont saisonnières (4 fois/an) sur mon site internet avec quelques pièces disponibles directement sur place. Rendez-vous à l'atelier ! ;-)

Girelle, la petite fabrique

Ouvert sur RDV jusqu'à début 2024

10 rue roquefiguey

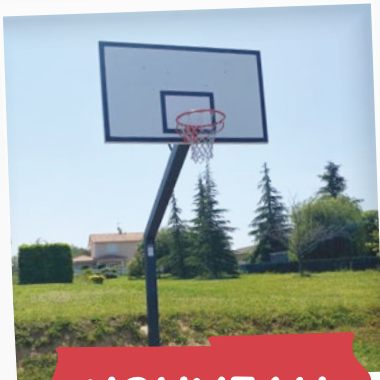
Tél : 06 77 38 91 67

Mail : hello@girellefabrique.com

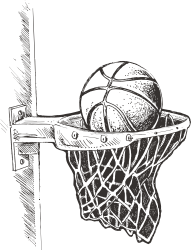
Facebook / Instagram : @girelle.fabrique

www.girellefabrique.com





NOUVEAU



Un panier de basket

a été installé face à l'entrée de la salle polyvalente

RAPPEL : LIBRE ACCÈS AU TERRAIN MULTISPORTS

Ouvert aux jeunes de Gensac (ou scolarisés au RPI). Terrain de handball et de basketball, aux jours et horaires suivants :

- Période scolaire (mercredi, samedi et dimanche) : de 10h à 18h
- Vacances scolaires : tous les jours de 10h à 18h
- Vacances d'été : Tous les jours de 10h à 21h

Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leur représentant légal.

Les clés sont disponibles en Mairie.
Tél : 05 57 47 42 37



LA FIBRE OPTIQUE PARTOUT EN GIRONDE

Gironde Haut Méga
Le réseau fibre haut débit public



Pour connaître le déploiement de la fibre, vous pouvez consulter la carte d'éligibilité par Gironde Haut Méga : www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite

Cliquez sur votre maison :

- S'il y a un point de couleur dessus : vérifiez l'adresse et si ce n'est pas la bonne adresse qui apparaît, cliquez sur « Je signale que l'adresse de ce logement est incorrecte » et Gironde Haut Méga prendra en charge la demande dans un délai de deux mois.
- S'il n'y a pas de point sur votre maison, vous pouvez venir vous renseigner en mairie, nous contacterons Gironde Haut Méga.

Renseignements

Mairie de Gensac, Place de l'hôtel de ville
Tél. 05 57 47 42 37

RAPPEL

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur : www.nouvelle-aquaine.ars.senat.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts



PROGRAMME *des Festiv'été de Gensac*



10 JUIN

FESTA FONTANA

Lieu-dit Maroy à partir de 18h Organisée par Domaines Fontana. Entrée libre.

Au programme : Foodtrucks et producteurs, vente des vins des domaines, banda et Dj, feux d'artifice et surprises

Renseignements

Domaines Fontana, domainefontana@free.fr
Facebook : [domainesfontana/](https://www.facebook.com/domainesfontana/) Tél. 05 57 47 43 19
www.domainesfontana.fr



17 JUIN

GENSAC FÊTE LA MUSIQUE

Place de la mairie à partir de 18h Organisée par Gensac Promotion. Entrée libre.

Au programme : Foodtrucks et buvette, groupes Kim Kon, Black Ice

Renseignements

Gensac Promotion, gensacpromotion@gmail.com
Facebook : [GensacPromotion /](https://www.facebook.com/GensacPromotion/) Tél. 05 57 47 42 37



24 & 25 JUIN

VERNISSAGE ET EXPOSITION PHOTOS

Vieux couvent, 6 bis rue du temple, Gensac. Organisée par l'association Photoclub de la Durèze. Entrée libre.

Vernissage le 23 juin à 18h.

Renseignements

Tél. 06 37 06 36 51 / photodureze@gmail.com
Facebook : [photodureze](https://www.facebook.com/photodureze)



24 & 25 JUIN

FESTIVAL DU MOUTON IVRE

Centre bourg, organisé par l'association Café Tricot. Entrée libre.

Samedi de 10h à 20h, Dimanche de 10h à 18h.

Au programme : balade tricot-thé, artisans, démonstrations, tonte de moutons, ateliers, expositions, mécaniques d'antan...

Renseignements

cafetricot33890@gmail.com / Tél. 06 89 13 24 26
Facebook : [Festival du mouton ivre](https://www.facebook.com/Festival du mouton ivre)



L'équipe du Café Tricot de Gensac vous invite à déambuler dans un environnement tricoté par leur soin. Toute l'année, les membres de l'association se retrouvent afin de tricoter le projet Yarn-Bombing qui est installé tout l'été dans le village. Pour 2023, nouvelle formule !



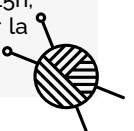
Le samedi 24 juin, nous vous donnons rendez-vous pour une balade Tricot-Thé ! Une belle occasion de se retrouver, de se rencontrer pour partager un moment convivial autour de notre passion commune, le tricot. Débutants et confirmés se retrouveront à 10h pour

partir en balade. Ponctuée de pauses tricot, nous passerons un beau moment avant de se retrouver au coeur du village pour une auberge espagnole. L'après-midi, le groupe du Café Tricot de Gensac vous proposera un projet pensé pour l'occasion : tricoter le sac gensacais ! Différents modèles ont été pensés pour combler les débutants mais aussi les confirmés. N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent, la journée est gratuite.



Le dimanche 25 juin, nos artisans de la filière laine vous présenteront leurs produits artisanaux. Laine filée, teintée, tissage, feutrage, tricot & créations tricotées viendront éblouir vos regards & nourrir vos envies de projets ! Nous organisons pour la première fois le championnat de

tricot à 11h auquel vous pouvez vous inscrire dès à présent (objectif : tricoter un maximum de poids de laine). Des ateliers et stages seront proposés toute la journée du dimanche par l'association Les Ateliages. Un stage de filage sur inscription animé par Marion Braud : de 10h à 13h le dimanche 25 juin. Un atelier tricotin géant sera accessible à tous sur le stand des Ateliages, vous allez redécouvrir cette technique en version XXL, un atelier très original pour petits & grands ! Dominique, alias Haize Wool vous proposera des initiations au tissage sur son stand tout au long de la journée. À 15h, notre traditionnelle tonte des moutons aura lieu sur la place du village.



PROGRAMME des Festiv'été de Gensac



2 JUILLET

JOURNÉE DU MOUVEMENT

Salle polyvalente
Organisée par l'ALAC
(Association Loisirs Animation Culture).

Au programme : Enfants, parents, adultes pourront participer à des cours de Boxe éducative / Air Boxing / Hip Hop...

Renseignements

ALAC, Alexie Portal, tél. 06 13 53 62 59



14 JUILLET

14 JUILLET BASTILLE DAY

Place de la mairie à partir de 18h Organisée par Gensac Promotion. Entrée libre.

Au programme : Foodtrucks et buvette, concert avec

le groupe Dream'In Song (Duo variétés françaises Sabrina & Christophe).

A 23h le traditionnel feu d'artifice au jardin des Remparts.

Renseignements

Gensac Promotion, gensacpromotion@gmail.com

Facebook : GensacPromotion / Tél. 05 57 47 42 37



GALA DE DANSE DE L'ALAC

Samedi 24 juin au centre culturel François Mitterrand de Castillon la Bataille à 14h. Organisé par l'association ALAC en partenariat avec l'Amical Laïque Castillonnaise. Entrée 5€ - Gratuit pour les moins de 12 ans



Le compte à rebours est lancé, notre association est en plein préparatifs pour son spectacle de danse de fin d'année.

Une cinquantaine d'élèves montera sur scène, pour vous présenter des danses chorégraphiées par Alexie Portal sous les projecteurs de nos techniciens avisés Thomas et Tof.

Venez fouler le tapis rouge qui vous mènera jusqu'à la scène pour partager des moments d'émotions et de féerie.

Nous vous donnons rendez-vous début septembre pour la reprise des cours. Bel été à tous.

Le Bureau de l'ALAC



**Du 24 JUILLET
au 6 AOÛT**

36^{EME} FESTIVAL DE GENSAC

Direction artistique : Scott Sandmeier.
Organisé par l'association OCG (Orchestre de Chambre de la Gironde)

Programme complet sur :

www.orchestredelagironde.fr

Renseignements

OCG, orchestredelagironde@gmail.com



"APERITIVO FONTANA" EN JUILLET & AOÛT

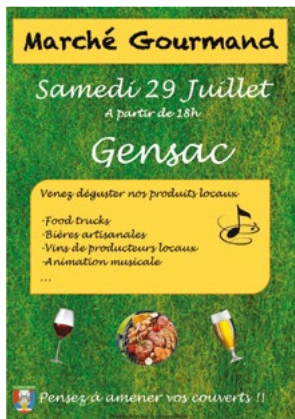
21 Juillet, 28 Juillet, 11 Août, 18 Août

Soirée en mode Afterwork le vendredi soir.

Lieu-dit Maroy à partir de 19h. Foodtrucks, planches apéritives, ambiance musicale, conviviale et champêtre dans le jardin de Maroy.

Renseignements au 05 57 47 43 19

PROGRAMME *des Festiv'été de Gensac*



29 JUILLET



MARCHÉ GOURMAND

Place de la mairie à partir de 18h Organisé par l'association Tennis Club Gensac-Mouliets. Entrée libre.

Au programme : Foodtrucks, bières artisanales, vins de producteurs locaux, animation musicale...

Renseignements

Tél. 06 40 93 71 19

tc-gensac-mouliets@hotmail.com

Facebook : TCGensacMouliets



12 AOÛT



Soirée Italienne

SOIRÉE ITALIENNE

Place de la mairie. Organisée par association Comité de Jumelage France - Italie de la Vallée de Durèze.

Au programme : Foodtruck et ambiance musicale italienne

Renseignements

comitejumelage.france.italie@gmail.com

Tél. 05 57 47 42 37



Journée PORTES OUVERTES DU CLUB le 17 juin

Pour tous renseignements : Kévin Gueylard, Président du Tennis Club Gensac-Mouliets
Tél. 06 40 93 71 19

Samedi 9 septembre :
rentrée de l'école de Tennis



6 AOÛT



LA TRADITIONNELLE BROCANTE DE GENSAC

Centre bourg. Organisée par Gensac Promotion.

Inscriptions : à partir du 1^{er} juillet

Renseignements

Gensac Promotion, gensacpromotion@gmail.com

Facebook : GensacPromotion

Inscription au : 06 04 16 77 49



LES HÛTRES

«Les Marennes d'Oléron»
le dimanche matin
de 8h à 13h
Place de la mairie
Gensac

Renseignements :
Julien au 07 52 62 36 47

PROGRAMME *des Festiv'été de Gensac*



16 et 17

SEPTEMBRE

**JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE**

Eglise de Gensac.

Organisé par l'association de sauvegarde du patrimoine culturel et cultuel de la vallée de la durèze. Entrée libre.

Au programme : exposition des oeuvres du concours «Dessine ton village», buffet et buvette, pâtisseries maison...

Renseignements

Pour tous renseignements sur les activités de l'association et sur la parution du livre «L'Église Notre Dame de Gensac» :

Annie : 06 64 30 39 32 / Richard : 06 74 89 37 62

France : 06 09 47 80 56 / Marion : 06 40 49 51 60

"L'ÉGLISE NOTRE DAME DE GENSAC " de DAN H. LACARRER

Préface Père Hugues Walser
Postface Scott Sandmeier

Le livre «L'Église Notre Dame de Gensac» est en cours de parution. L'auteur a tenté de renouer les fils de l'histoire de l'église Notre Dame. Il propose un descriptif, aussi exhaustif que possible, de ce patrimoine architectural exceptionnel en milieu rural, un lieu de Culte, mais pas seulement, un espace de Culture également.

D'une lecture aisée, riches de nombreuses illustrations, en couleur, fondé sur une solide recherche scientifique, ce livre apporte un nouvel éclairage au patrimoine de Gensac. Passionnant !

230 pages et photos couleur. Prix : 45€*

* une partie est reversée à l'association de sauvegarde du patrimoine culturel et cultuel de la vallée de la Durèze

Renseignements au
06 64 30 39 32



Photo non contractuelle



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL ET CULTUEL DE LA VALLÉE DE LA DURÈZE



Durant la période estivale, l'association vous propose deux rendez-vous devenus incontournables :

- 1. Notre participation à la grande brocante de Gensac Dimanche 6 Août.** Si certains d'entre vous ont des objets à nous offrir pour la vente, ils participeront ainsi à l'activité de l'association.
- 2. les Journées Européennes du Patrimoine 16 et 17 Septembre.**

L'association organise un concours de dessin (ou peinture) sur le thème «dessine ton village» ouvert aux enfants et aux adultes. Ce concours sera primé, les oeuvres seront exposées dans l'Eglise.

Buffet et buvette, pâtisseries maison, sur le parvis de l'église (et autre animation possible selon le temps).

CONCOURS

Dessine ton village

> Détails du concours en page 3





Médiathèque Raymond Farré



Le début d'année 2023 a été émaillé de quelques animations :

- Une projection-causerie autour d'un film documentaire de Bernard Lataste, intitulé « L'appel de l'Estive ». (27 janvier)
- 2 soirées Jeux de société (11 février et 8 avril), toujours en compagnie de Vinca et Fabrice qui vous guident dans le choix des jeux et vous aident au démarrage des parties (mise en place du plateau de jeu lorsque c'est un peu compliqué).
- 2 ateliers créatifs, dont un à l'occasion du carnaval (fabrication de masques).
- Et enfin, le Défi Manga qui débute très prochainement.
- La prochaine soirée jeux (entrée libre et gratuite) se déroulera le samedi 10 juin à partir de 20h.
- D'autres animations viendront s'ajouter d'ici fin 2023, notamment à l'occasion de la Quinzaine Petite Enfance (du 13 au 25 novembre).

Médiathèque Raymond Farré

4 rue Fromagère. Tél. 05 57 47 49 19
mediatheque.gensac@wanadoo.fr
Facebook : Médiathèque de Gensac

ENTRÉE LIBRE & INSCRIPTION GRATUITE

ESPACE DOCUMENTAIRE

Livres (albums, documentaires, romans, BD, mangas), magazines, journaux, DVD

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Ordinateurs en libre accès, connexion wifi, imprimante, vidéoprojecteur

Initiation informatique sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi :	14h00-18h00
Mercredi :	9h30-12h30 / 14h00-18h00
Jeudi :	10h00-12h30
Vendredi :	9h30-12h30 / 14h00-18h00
Samedi :	10h00-12h30

Les horaires ne changent pas pour cet été, hormis du 8 au 26 août. Les horaires afférents à cette période vous seront communiqués :

- par affichage,
- par mail (pour les abonnés),
- sur la page Facebook de la médiathèque



Restez connectés !

Abonnez-vous à la nouvelle page facebook de la médiathèque :

<https://www.facebook.com/mediathequedegensac>

La Mairie à votre service

Accueil de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15,
le mercredi de 9h00 à 12h45

Tél. 05 57 47 42 37

Fax : 05 57 47 46 63

Courriel : mairie-de-gensac@wanadoo.fr

© Elisabeth Jones


L'actualité de Gensac
EN DIRECT

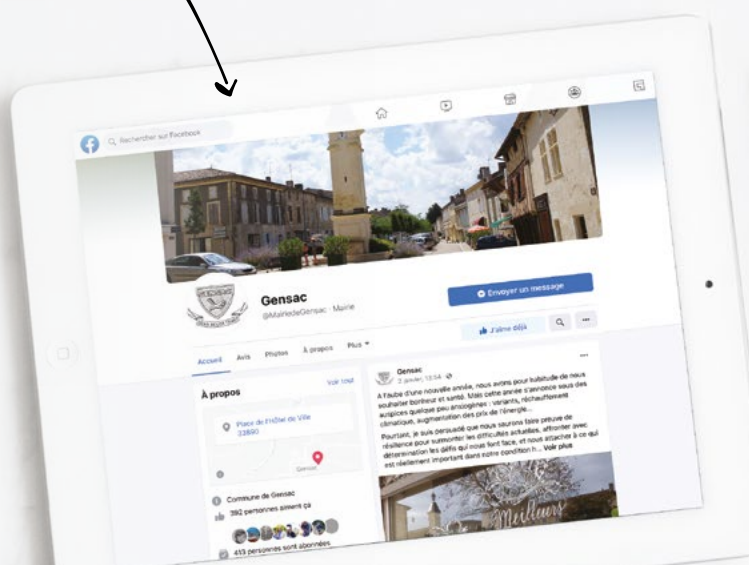
Page facebook de la Mairie:

 <https://www.facebook.com/MairiedeGensac>

L'application
Panneau Pocket



SIMPLE ET GRATUIT : Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store** ou **Google Play**. Désignez ensuite «Gensac» en favori en cliquant sur le  situé à côté du nom.



+
Site Internet
www.gensac.fr

Pour toujours mieux vous informer des événements locaux
et de l'actualité de la commune !